

Versements anticipés

Par Francis Adyns, Florence Angelici
Publié le 02/07/2019

Les contribuables habitués à effectuer des versements anticipés ne recevront pour l'échéance du 10 juillet prochain exceptionnellement pas d'avis de paiement pour des raisons techniques.

Ils devront effectuer spontanément leur paiement sur le compte BE61 6792 0022 9117 en mentionnant la communication reprise sur l'avis de paiement leur envoyé en avril 2019.

SPF Finances

North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
<http://finances.belgium.be>

Contacts

[Francis Adyns](mailto:francis.adyns@minfin.fed.be) <francis.adyns@minfin.fed.be>

Porte-parole (NL) SPF Finances

Boulevard du Roi Albert II 3310, 1030 Brussels, Belgium
+32 257 622 44
+32 470 76 22 44

[Florence Angelici](mailto:florence.angelici@minfin.fed.be) <florence.angelici@minfin.fed.be>

Porte-parole (FR) SPF Finances

Boulevard du Roi Albert II 33, 1030 Brussels+32 257 757 28
+32 470 775 728